

Décrypter les nouveautés ADP et Paie pour actualiser ses pratiques

1 jour 3 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Responsables paie, gestionnaire paie, comptables, chargés du traitement des bulletins de paie et de la DSN et de l'administration du personnel

Pré-requis

Avoir une expérience de la gestion de la paie et de l'administration du personnel, connaître les fondamentaux de la paie et de la DSN

Objectifs pédagogiques

- Valider l'actualisation de ses connaissances en paie et administration du personnel pour sécuriser les contrôles des bulletins de salaire et de la DSN
- Conserver son autonomie dans la gestion du personnel et optimiser sa performance

Description / Contenu

Activité 1 - Assimiler les nouveaux paramètres sociaux de base

- Identifier les différents changements d'assiettes, taux de cotisations et octroi de calculs des prestations sociales

Activité 2 - Comprendre les impacts paie de l'actualisation du BOSS (Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale)

- Se référer dans le BOSS :
 - La nouvelle base de calcul des avantages en nature « véhicule »
 - Les nouvelles dispenses de complémentaire santé
 - Le contrôle du net social en paie et en DSN

Activité 3 - Acquérir les réflexes d'application et d'anticipation en lien avec l'actualité

- Le suivi des règles d'effectif
 - la loi de partage de la valeur
 - les principales mesures paie et administration du personnel des lois de financement et finances de sécurité sociale

Modalités pédagogiques

Avant : questionnaire de connaissance des pratiques

Pendant : des mini cas en recherchant des actions correctives, exposés et échanges interactifs d'expériences

Après : questionnaire d'évaluation des connaissances et de satisfaction

Moyens et supports pédagogiques

Diaporama ou assimilé sans corrigé et avec corrigé

Possibilité d'accéder à un webinaire projet de loi de financement Sécurité Sociale 2024 ou ressources sur les nouveaux barèmes

Modalités d'évaluation et de suivi

Quizz d'évaluation des acquis de connaissances (pré et post-formation)

Enquête de satisfaction

Attestation des acquis de connaissances (sous réserve du respect des méthodes et des modalités réalisées)